

**Auteur, titre et références du texte :**

A. Angot, « Le maître de poste du Ribay », dans *La Province du Maine*, 1896, n° 4, p. 257-260.

**Mis en ligne par :**

Archives départementales de la Mayenne  
6 place des Archives — 53000 LAVAL, France  
[archives@cq53.fr](mailto:archives@cq53.fr)

Date de première mise en ligne : 1<sup>er</sup> mars 2007.

Référence : FR-AD53-BN-0028

**Texte relu par :**

Joël Surcouf  
d'après un exemplaire conservé aux  
Archives départementales de la Mayenne  
(cote : BC 76\1896\4).

*L'orthographe d'origine a été conservée.*

**D'autres textes sont disponibles**

sur le site des Archives de la Mayenne :  
<http://www.lamayenne.fr>

## LE MAÎTRE DE POSTE DU RIBAY

Ceux qui ont franchi la cinquantaine ont sur les plus jeunes l'avantage d'avoir connu un autre mode de locomotion que le chemin de fer. Ils ont pu voyager sur les larges routes royales dans ces maisons roulantes à deux étages et à divers compartiments qu'on nommait bien improprement, si on les juge au point de vue actuel, des diligences. Pourtant le service qui fonctionnait il y a quarante ans, au moment d'être supplanté par la vapeur, était déjà une amélioration appréciable sur celui dont je vais parler dans cet article, et qui se reporte à cent ans plus haut. Vers 1850, on était transporté de Laval à Paris en *trente-six* heures, dernier perfectionnement atteint par la diligence ; en 1760, le même voyage demandait trois jours, y compris, bien entendu, les nuits entières ; aussi ne négligeait-on pas la chrétienne précaution de faire son testament avant d'entreprendre ce voyage hasardeux.

Mais si les voyageurs couraient des risques et supportaient de longs ennuis, entraînés par de malheureux chevaux dans des chemins cahoteux, les fonctions du maître de poste n'allaient pas non plus sans désagrément ; témoin l'honorable titulaire d'un des relais du Bas-Maine dont je vais faire connaître les mésaventures.

Entre Alençon et Mayenne, sur la grand'route de Brest, le bourg du Ribay avait l'avantage de posséder un « établissement de chevaux pour le service des voyageurs » (Littré). C'est avec cette élégance que les bons auteurs définissent les gares de ces temps anciens, c'est-à-dire les postes. Celle du Ribay avait pour chef, je veux dire pour maître de poste, en 1762, honorable homme Julien Champmezière, personnage pacifique, heureux de rendre service, mais qui se trouva maintefois en face d'exigences excessives, auxquelles il ne pouvait satisfaire, et qui dut résister à des clients qu'il n'est jamais sans danger de contredire.

Les difficultés qu'il eut lui vinrent toujours, ce semble, de la part de militaires, gens trop accoutumés au commandement.

Le 26 octobre 1762, arrive à son « établissement » M. O'Kelly, chevalier de l'ordre militaire et royal de Saint-Louis, brigadier du roi, qui de but-en-blanc demande quatre chevaux pour sa berline, car ce monsieur voyageait dans ses meubles, et deux bidets pour deux hommes de sa suite. Par male chance, M. d'Estaing était passé quelques heures plus tôt et avait pris les dix chevaux qui restaient dans les écuries de la poste. Maître Champmezière s'excusa de ne pouvoir servir le nouveau venu. L'officier répondit

en s'emportant : — Cherchez des chevaux dans le lieu ; prenez-en partout, même chez le curé, je n'attendrai pas, j'ai des ordres supérieurs pour me rendre à Brest. — Si vous avez des ordres de monsieur le Contrôleur général des finances dont je dépends, répliqua Champmezière, je les exécuterai. — Au lieu d'exhiber un ordre de route le brigadier s'avança sur son interlocuteur, « lui donna deux bons soufflets et tira son épée ou son couteau de chasse ». Le maître de poste, qui n'était pas guerrier, se crut à la fin de ses jours et, pour ne pas se voir mourir, il se laissa aller et s'évanouit. Son fils en fit autant. La victoire du chevalier de Saint-Louis était trop complète pour ne pas avoir son dénouement devant les tribunaux où, sans doute, les vaincus se revanchèrent.

Depuis ce jour-là jusqu'à l'année 1764, tous les voyageurs, grands et petits, qui passèrent par le relai du Ribay furent convenables et n'occasionnèrent aucun ennui au patron de l'établissement. Du moins ne porta-t-il aucune plainte à ses supérieurs.

Mais, le 5 mai de cette année, un ancien officier des gardes, M. le marquis de Cheffontaine, fut de passage. Il rentrait de la Bretagne, son pays, à Paris pour un séjour prolongé et voyageait avec sa famille. Son équipage se composait de deux chaises, chacune occupée par trois personnes et surchargée de trois cents livres de bagages. Le gentilhomme breton, tout grand seigneur qu'il était, voulait voyager avec économie et prétendait ne prendre que trois chevaux pour chaque voiture, alors que l'usage était, vu les mauvais chemins du pays, d'en mettre quatre. Champmezière lui mit sous les yeux les ordonnances du roi. — Donnez quatre chevaux, mais je n'en paierai que trois, dit le marquis. — Vous en paierez quatre, lui répliqua-t-on. — De fait, la nièce du maître de poste défendit au conducteur de partir sans être payé d'avance. Le voyageur fut donc obligé de céder pour ne pas rester en gare. Mais, mécontent, il fit forcer l'allure des chevaux ; l'un d'eux se mit à ruer et endommagea le carrosse. Tout cela est bien vulgaire, mais n'en montre pas moins le caractère des grands ou des parvenus qui se trouvent offensés, aussi bien que les habitudes des chevaux qu'on malmène, caractères et habitudes qui sont ceux de tous les temps. Il y eut plainte de l'officier devant le juge de Prez-en-Pail, renvoi par celui-ci devant un autre tribunal, parce qu'il se trouvait être le propre fils du maître de poste du Ribay ; contre-plainte de Champmezière qui prétendait que son cheval mallier était resté fourbu d'une course trop rapide et d'une charge excessive. J'ignore le résultat du procès.

C'est encore un officier qui, à cinq mois de là, fut cause de querelles et de désagréments. Celui-ci, le troisième, était colonel d'un régiment de grenadiers royaux, il se nommait Charles-Marie-Camille du Plessis d'Argentré. Son frère, lecteur des Enfants de France, devint évêque de Séez et abbé de plusieurs abbayes. Le colonel s'était marié assez roturièrement à Laval avec demoiselle Renée-Jeanne-Marie Gougeon, et l'on peut croire que, quand il passait en poste au Ribay, au mois d'octobre 1764, c'était pour assister au baptême d'un de ses enfants qui reçut alors sur les fonts de Saint-Vénérand, les noms de François-Marie-Louis-Charles. Monsieur d'Argentré ne se plaignait pas du maître de poste, mais il trouvait que ses chevaux trottaient trop lentement ; il se plaignait surtout des postillons qui manquaient absolument d'éducation — ce qui n'a guère changé depuis — et qui répondaient à ses observations par des « paroles indécentes et injurieuses, » — ce qui n'est pas inouï encore de nos jours. Le colonel des grenadiers royaux jugea ces procédés tout à fait déplacés.

En ce temps là, on ne donnait pas un pourboire, on payait les guides. Arrivé à Mayenne, le postillon en recevant ses guides, peu satisfait de la générosité du noble voyageur, au lieu de le remercier en le qualifiant de tous ses titres honorifiques, grommela, en se détournant, des compliments dérisoires que M. d'Argentré n'entendit pas, mais dont il comprit facilement le sens en voyant les autres postillons qui s'éclataient de rire. Il voulut se plaindre au maître de poste de Mayenne, mais celui-ci ménageait sans doute les employés ordinaires plus que les clients d'occasion, et, s'il ne prit pas fait et cause pour le porte fouet, il refusa carrément d'écouter M. le chevalier de Saint-Louis, qui n'eut d'autres ressources que d'écrire à l'intendant de Tours. C'est dans la correspondance de cet administrateur provincial que j'ai trouvé les doléances du chevalier ; je les soumetts au jugement du public.

Finissons ici, sans conclusions ni morale. Un plus long défilé de personnages et d'incidents qui se ressembleraient trop deviendrait fastidieux.

A. ANGOT.

(Archives départementales d'Indre-et-Loire, C. 346.)